

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Certificat de capacité en droit (fiche nationale)

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Assistance à la rédaction d'actes courants dans le domaine juridique - Assistance à l'élaboration de documents administratifs - Préparation et vérification des pièces d'un dossier - Participation à la veille réglementaire et législative - Assistance à la recherche et à la collecte d'informations spécialisées à partir de bases de données juridiques - Classement de dossiers et de documents - Evaluation de la nature d'une question juridique et ventilation dans les services appropriés de la structure 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser diverses ressources juridiques pour documenter un sujet - Se servir des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle - Rechercher des informations, les synthétiser et/ou et les présenter pour documenter une réponse dans les différentes branches du droit - Participer à la veille juridique pertinente pour la structure, à partir de bases de données juridiques - Contribuer aux réponses à apporter à des questions juridiques - Classer des informations et les tenir à jour - Classer des documents (papier ou numérique) - Evaluer une question et l'adresser le cas échéant, de façon pertinente à l'intérieur de la structure ou du service - Contribuer à l'élaboration de documents administratifs de nature variée (mise à jour de données, tableaux de suivi, rédaction de comptes-rendus) - Préparer et vérifier les pièces d'un dossier - Se servir des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française - Contribuer à la rédaction des actes courants en utilisant le vocabulaire juridique approprié <p><i>Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.</i></p>	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction de la voie d'accès à la certification</p>